

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES RELATIF AUX COMPTES COMMUNAUX 2011 (Préavis municipal 6/12)

Au Conseil communal d'Aubonne.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **1. Préambule**

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe au règlement du Conseil communal d'Aubonne et compte tenu des compétences particulières qui lui sont attribuées en matière de finances communales, la Commission des finances (ci-après la CoFin) a procédé au contrôle des comptes 2011 de la commune.

Selon la procédure instituée au cours de la précédente législature, la CoFin a procédé dans un premier temps à l'examen des différents chapitres des comptes en sous-commission avant de se réunir en séance plénière puis en compagnie de la CoGest pour une synthèse des remarques et questions d'ordre financier. Ces questions ont été transmises à la Municipalité qui nous a répondu le 12 juin 2012 lors d'une séance réunissant coGest, coFin, municipaux et le boursier. Une délégation de la CoFin a également participé le vendredi 1er juin à la traditionnelle visite des domaines.

Le rapport de la fiduciaire Favre Révision SA, chargée de la révision des comptes communaux, daté du 23 avril 2012, a également été transmis aux membres de la CoFin et a fait partie de notre analyse.

La CoFin remercie la Municipalité et particulièrement notre boursier communal M. David Golay pour la qualité de leur rapport et de leurs réponses.

### **2. Constatations**

Cette année comptable présente deux particularités :

1. Comme une fois sur 5 avec la nouvelle Constitution vaudoise, la Municipalité actuelle n'est « responsable » que de la moitié de l'année comptable.
2. La fusion avec Pizy a aussi influencé la moitié de l'année comptable. Ce fait a entraîné de nombreux calculs supplémentaires essentiellement pour le boursier : consolider les comptes 2010 et le budget 2011 avec les comptes et le budget de la commune de Pizy, afin que leurs comparaisons avec les comptes 2011 aient un sens. Nous remercions également le boursier pour ce travail.

Cela étant, nous avons contrôlé les comptes par sondage et trouvé que :

1. Les comptes sont tenus avec exactitude et concordent avec les pièces

présentées et archivées.

2. Les dépenses et recettes figurent dans les comptes auxquels elles appartiennent.
3. Les inventaires des postes du bilan sont exacts et les taux d'amortissement appliqués aux investissements sont conformes aux décisions prises ou légales, sauf dans le cas d'amortissements spéciaux où elles dérogent aux amortissements prévus.
4. Pour conclure, nous reprendrons la phrase prudente et célèbre de la Fiduciaire Favre Révision SA : « lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement,...) de la Commune d'Aubonne et de la Commune de Pizy ne sont pas conformes à la loi et aux règlements. »

Parmi les précisions données par la Municipalité et le boursier, nous présentons ici quelques informations intéressantes ou instructives :

- Achat de matériel d'entretien (papier, produits de nettoyage, etc...). (divers comptes Bâtiments) Des contrats ont été passés avec une entreprise pour avoir des rabais intéressants. M. Stéphane Dufour centralise les besoins et les commandes.
- ASSAGIE (cpt 510.3522.1, p.35). L'augmentation des charges par rapport au budget (primaire : +8.5%, secondaire +13.5%) est dû : (a) au départ des élèves de Longirod, St-Georges, St-Oyens et en partie d'Essertines (moins d'élèves = coût plus élevé par élève) et (b) à l'augmentation du nombre des élèves d'Aubonne.
- Bilan : Fonds de réserve (p. 69-70). Il faut distinguer les fonds de réserve spéciaux, qui sont alimentés par des taxes affectées (eau, égouts, bientôt déchets), des autres où les versements sont libres.
- 9280.1 Extension eau (2.8 mio). Bien que l'étude du projet n'en soit encore qu'à ses débuts, cette somme devrait couvrir les premières extensions du réseau d'eau à Pizy.
- 9282.23 Système d'information communal : concerne actuellement le réseau d'eau. Pourrait être étendu à d'autres services.
- Bilan : 9120.1 Titres (p. 72) : les titres sans valeur au bilan sont en général des titres peu courants et non cotés. Cette manière de faire sera revue dans le cadre du futur nouveau plan comptable. (Voir réserve latente plus loin)
- Contrôle des associations intercommunales : les cofin/cogest peuvent vérifier sans problème les comptabilités de la STEP ou de l'Eglise catholique. Réponse plus décevante pour les autres associations.
- Marge d'autofinancement : contrairement aux amortissements du patrimoine administratif, les amortissements du patrimoine financier sont déduites de la marge d'autofinancement. C'est la règle qui a été choisie. Cela sera modifié par le nouveau plan comptable.

### 3. Analyse du bilan <sup>1</sup>

#### Actifs :

L'actif du patrimoine financier s'élève à 39'119'951.- en augmentation de 2'140'927.-, soit de 5.8 % par rapport à fin 2010.

L'actif disponible, confortable, est de 31'001'118.- (+2.7%)

La manière d'évaluer les titres les valorise à 930'150.- avec une réserve latente (différence entre valeur nominale et valeur comptable/fiscale au 31.12.11) estimée à 3'717'666.-

Les terrains et bâtiments du patrimoine financier sont comptés pour 5'090'613.- et leur valeur fiscale se monte à 8'665'135.-

Les investissements se montent à 2'293'437 pour les patrimoines financier et administratif, consacrés essentiellement aux giratoires du Clos d'Asper (1,65 mio) (à comparer aux investissements prévus de 3.3 mio) et sont plutôt faibles.

#### Passif :

Les emprunts à court, moyen et long terme s'élèvent à 15'271'026.- (+2.0%)

Financements spéciaux et fonds de réserve : 19'360'064.- (+4.9%). On a prélevé 722'680.- et attribué 1'624'403.- sur les fonds de réserve. Les attributions importantes sont les suivantes :

- 150'000.- au 9282.23 fds réserve : Système d'information communal (nouveau)
- 250'000.- au 9282.5 fds réserve : Politique de gestion et élimin. des déchets
- 300'000.- au 9282.24 fds réserve : Déferrisation de l'eau potable (nouveau)
- 300'000.- au 9282.25 fds réserve : Zone 30 km/h et aménag. routiers (nouveau)

#### Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement qui s'élève à 1'779'849 est en baisse par rapport à l'an passé (-1'415'100). Cela s'explique par la baisse du revenu des impôts (-1'575'000) dont plus de 1 mio sur les personnes morales (montant assez volatil). Mentionnons encore les 750'000.- de participation du canton pour la fusion Aubonne-Pizy qui est un versement unique comptabilisé en 2011.

---

<sup>1</sup> Les sommes citées sont arrondies au franc près.

**Les ratios**

On part des données comptables suivantes : (kFr = milliers de CHF)

RFE revenus de fonctionnement = 24'844 kFr

MA marge d'autofinancement = 1'780 kFr

EN endettement net = -13'410 kFr

DIN investissements nets = 1'988 kFr

INP intérêts passifs = 353 kFr

et on définit les rapports (ou ratios) suivants :

Formule	Nom	Cpt 2011	Critère
MA/EN	Capacité de financement de l'endettement	Non significatif	>15% si EN>0
MA/RFE	Capacité d'autofinancement	7.2 %	> 20 %
MA/DIN	Degré d'autofinancement	134.3 %	> 80 %
INP/RFE	Quotité d'intérêts	1.4 %	< 5 %

qui forment un tableau de bord des finances communales.

Mise à part la capacité d'autofinancement, tous les indicateurs sont positifs. Cette capacité un peu faible est toutefois compensée par une absence de dettes. Nos finances communales sont donc bonnes et saines, mais à surveiller tout de même.

En annexe, vous trouverez l'évolution de ces ratios (et de quelques autres données) sur les 10 dernières années.

**4. Conclusion**

En conclusion de notre analyse, la commission des finances propose d'accepter les comptes 2011 montrant 26'010'033.87 Fr de recettes et 25'654'000.61 Fr de dépenses, bouclant ainsi, après amortissements, par un excédent de recette de 356'033.26 et présentant un bilan équilibré de 39'119'951.- Fr.

Ainsi fait à Aubonne, le 18 juin 2012.

Pour la commission des finances

Le rapporteur :

Guy Maurer

## Annexe

## TABLEAU COMPARATIF DE QUELQUES INDICATEURS SUR LES FINANCES COMMUNALES

Source : Analyse des finances communales d'Aubonne

Indicateur	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010*	2011*
Population au 31.12	2'585	2'601	2'650	2'674	2'675	2'668	2'694	2'746	2'733	2'928	2'943
MA Marge autofinancement (KF)	2'877	1'100	2'016	2'278	543	6'357	4'452	4'731	3'672	3'199	1'780
DNI Dépenses nettes d'investissement KF)	2'003	2'412	7'533	2'373	-442	1'051	265	1'638	1'098	2'630	1'325
<b>EIF (Excdt/insuff. Financt) (MA - DNI)</b>	874	-1'312	-5'518	-95	-984	5'306	4'187	3'093	2'574	569	405
EN Endettement net (KF)	-1'104	209	5'727	5'812	4'828	-477	-4'673	-7'766	-10'621	-13'660	-13'411
INP Intérêts passifs (KF)	439	457	461	589	462	484	467	410	459	386	353
MA/DIN Degré autofinancement (%)	143.6 %	45.6 %	26.8 %	96.0 %	-122.8 %	604.8 %	1'682.3 %	288.8 %	334.4 %	121.6 %	134.3 %
MA/RFE Capacité d'autofinancement (%)	15.8 %	5.5 %	9.5 %	11.2 %	2.7 %	22.4 %	18.0 %	17.9 %	13.8 %	12.1 %	7.2 %
MA/EN Autofinancement/endettement (%)	n.s.	527.2 %	35.2 %	39.2 %	11.2 %	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
INP/RFE Int.passifs / recettes courantes (%)	2.5 %	2.3 %	2.2 %	2.9 %	2.3 %	1.7 %	1.9 %	1.6 %	1.7 %	1.5 %	1.4 %
Recettes courantes/habitant	7'029	7'724	8'008	7'631	7'434	10'640	9'176	9'634	9'665	9'056	8'334
Dépenses courantes/habitant	5'916	7'301	7'247	6'779	7'231	8'258	7'523	7'911	8'335	7'963	7'737
Marge autofinancement/habitant	1'113	423	761	852	203	2'383	1'652	1'723	1'329	1'093	597
Endettement/habitant	5'484	5'752	7'497	8'134	7'742	7'603	6'548	6'093	6'043	5'706	5'901
Endettement net/habitant	-427	80	2'161	2'174	1'805	-179	-1'735	-2'828	-3'845	-4'665	-4'499

\* 2010 et 2011 avec Pizy

n.s. = non significatif (En l'absence d'endettement le ratio MA/EN n'a aucun sens)